

# Antitrust : Google abuse-t-elle de sa position dominante ?

Les États-Unis doivent-ils voter des lois anti-trust pour entraver la puissance de google, accusée d'abus de position dominante ?

Par **Andrea O'Sullivan**.

Un article de [Reason.com](http://Reason.com)

La position dominante [de Google](#) sur le marché a-t-elle été négative pour les consommateurs et [l'innovation](#), et les autorités de réglementation antitrust devraient-elles intervenir ?

Historiquement, l'innovation de Google a alimenté le développement rentable de la monétisation publicitaire sur Internet et lui a permis d'investir dans la cartographie, la messagerie, le courrier électronique, le smartphone et la technologie de l'intelligence artificielle. Si un événement se produit dans [la Silicon Valley](#), Google y est probablement pour quelque chose, ou a rapidement acquis la société à son origine.

Cet article pourrait vous intéresser

[Google, Apple, Amazon : pourquoi tuer des entreprises qui réussissent ?](#)

Ce qui était autrefois révolutionnaire est finalement devenu une technologie courante. Aujourd'hui, chaque jour, des centaines de millions d'internautes satisfaits bénéficient d'une poignée de services Google gratuits qui améliorent leur vie sans même qu'ils y pensent.

## Google, frein à l'innovation ?

Pourtant, des critiques de plus en plus nombreuses soutiennent que Google est davantage un frein qu'un moteur à l'innovation, et suggèrent qu'il serait peut-être temps qu'interviennent les autorités antitrust gouvernementales. Un nouvel article de Charles Duhigg paru dans le *New York Times Magazine*, intitulé [« The Case Against Google »](#), en est une bonne illustration.

Traditionnellement, les arguments sur les pratiques antitrust et l'intervention gouvernementale étaient centrés sur les coûts potentiels imposés aux consommateurs. La critique classique du monopole, telle qu'elle a été formulée à l'époque de Theodore Roosevelt, consistait à dire que les entreprises pouvaient croître suffisamment pour étouffer la concurrence et augmenter les prix au détriment des consommateurs.

La concurrence n'était pas nécessairement appréciée en tant que telle, mais plutôt comme un frein à l'exploitation des clients par les entreprises. Ainsi, une grande partie du débat empirique sur cette question a porté sur la question de savoir si les entreprises puissantes ont en effet aggravé la situation de leurs clients.

Cette « norme de bien-être des consommateurs », telle qu'énoncée dans l'ouvrage classique de Robert Bork, *The Antitrust Paradox*, guide la politique antitrust américaine depuis des décennies.

## Une loi antitrust « progressiste » ?

Mais l'article de Duhigg supprime notamment cette ligne d'attaque. Plutôt que d'être simplement une question de « coûts, avantages et équité », affirme M. Duhigg, la politique antitrust devrait être avant tout une question de « progrès ». Et qu'est-ce que le progrès, dans cette nouvelle conception de l'antitrust ? Ce n'est rien de plus qu'une nouvelle orientation de la politique industrielle, où le gouvernement a le pouvoir d'intervenir et de plier les marchés dans la direction que les avocats fédéraux croient être la voie de l'avenir. Selon Duhigg,

*Les poursuites antitrust font partie de la croissance de la technologie.*

Il concède par ailleurs qu'il existe peu de preuves que Google ne sert pas ses clients. Quel est le problème ?

Selon les nouvelles critiques antitrust, la domination de Google sur le marché crée des opportunités pour le géant technologique de supprimer les innovations concurrentes qui passent inaperçues aux yeux des consommateurs. Leur bien-être n'est pas atteint, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils manquent. Mais dans l'ensemble, la situation de la société s'aggrave, car nous sommes perdants sur de nouveaux produits et services qui pourraient être encore meilleurs que les offres actuelles du leader du marché.

Comme le dit Duhigg,

Si vous aimez Google, vous devriez espérer que le gouvernement le poursuivra pour des infractions antitrust – et vous devriez espérer que cela se produira bientôt, car qui sait quelles merveilleuses nouvelles créations attendent patiemment dans les coulisses.

Il s'agit là d'une étrange inversion de l'analyse de l'économiste [Frédéric Bastiat](#) sur la nécessité d'apprécier à la fois ce qui se voit, et ce qui ne se voit pas dans l'économie politique. Mais plutôt que de s'attaquer aux effets invisibles de l'intervention gouvernementale, cet argument nous pousse à considérer les effets invisibles d'un déficit de son intervention. En d'autres termes, l'action antitrust aujourd'hui garantit une nouvelle génération d'actions antitrust dans le futur. L'ingérence du gouvernement n'est que l'étincelle qui déclenche de nouvelles innovations dans l'avenir.

## Stratégie paradoxale

Mais une telle stratégie pourrait-elle avoir l'effet contraire de celui escompté ? Le curieux exemple du service de recherche verticale *Foundem* suggère que oui.

D'après Duhigg, ce service de recherche a pour but d'offrir aux internautes les prix les plus bas sur des articles spécifiques vendus en ligne. L'algorithme de recherche de *Foundem* était supposé être structuré d'une manière nettement supérieure aux services de Google, offrant toujours une gamme plus large de prix inférieurs à ceux que l'outil Google était capable de

localiser. Mais alors que *Foundem* se classait toujours au premier rang des résultats de MSN Search et Yahoo, il a commencé à glisser des résultats de recherche Google au fil du temps.

*Foundem* estime que Google a délibérément rétrogradé son service à partir des résultats de recherche visant à écraser un concurrent plus innovant. Google, bien sûr, nie qu'elle s'est livrée à un tel comportement anticoncurrentiel. Et la *Federal Trade Commission* (FTC), qui réglemente ces conduites, s'est rangée du côté de Google, ne trouvant aucune preuve évidente d'actes répréhensibles.

Sans une connaissance plus précise des particularités de cette affaire, il est difficile de déterminer avec précision qui est responsable. Ce qui est plus intéressant pour moi, cependant, c'est de voir comment le cas de *Foundem* semble contredire le récit de « *l'antitrust comme catalyseur de l'innovation* » que défend Duhigg. Une visite sur le site de *Foundem* ne donne pas l'impression que l'entreprise soit une piste sérieuse.